



C/AGD-HLPE

3 novembre 2014

Renouvellement du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE)

La Présidente et la Secrétaire du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) ont l'honneur de se référer au Règlement intérieur du CSA et à la nécessité de renouveler le Comité directeur du HLPE pour un mandat commençant à la fin de la session du CSA de 2015 et se terminant à la clôture de la session du CSA de 2017.

Un appel à candidatures d'experts siégeant au Comité directeur sera lancé pour une période de trois mois, à savoir du 3 novembre 2014 au 31 janvier 2015.

Le HLPE fournit, selon les directives du CSA, des analyses et des études scientifiques et reposant sur des données probantes, afin que les travaux du CSA soient fondés sur des données concrètes et les connaissances les plus récentes sur les questions techniques, scientifiques, sociales et d'apparition récente relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Les fonctions et les méthodes de travail du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition sont présentées dans le document de réforme du CSA et dans le Règlement intérieur du HLPE approuvé par le Bureau du CSA, disponible à l'adresse suivante:

www.fao.org/cfs/cfs-hlpe.

Les gouvernements et les organisations sont invités à présenter des candidats pour le Comité directeur du HLPE. Les candidats devront avoir une expérience pertinente des processus d'experts interdisciplinaires. Ils devront être des experts reconnus sur le plan international dans leur domaine lié à la sécurité alimentaire et à la nutrition et avoir une vision d'ensemble ainsi qu'une solide expérience des processus d'experts interdisciplinaires. Ils doivent être des professionnels expérimentés, être titulaires d'un diplôme universitaire supérieur, pouvoir justifier de leurs publications et/ou posséder un solide bagage dans les domaines de la gestion des projets de terrain et de recherche dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Enfin et surtout, ils doivent avoir une expérience confirmée de la gestion de groupes ou de réseaux d'experts, d'excellentes compétences en matière de communication, de relations interpersonnelles et de direction, ainsi que l'aptitude à attirer et à puiser des éléments dans les réseaux d'experts.

./.

La présente communication est envoyée aux destinataires des Membres de la FAO sélectionnés, selon les voies de communication officielles de la FAO:

Pour ACTION/INFORMATION, selon le cas:

- Principaux destinataires (ministres des affaires étrangères ou de l'agriculture et autres destinataires désignés par le gouvernement);
- Représentants permanents auprès de la FAO/Ambassades.

La présente communication est également adressée aux chefs de secrétariat de certaines organisations internationales.

La procédure de nomination se déroulera entièrement en ligne. Toutes les informations sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe>.

Les gouvernements, les membres du CSA et les organisations participantes qui souhaitent proposer des candidatures d'experts sont priés de s'adresser au Secrétariat du HLPE à l'adresse suivante: cfs-hlpe@fao.org en vue d'obtenir leur code d'accès personnel au site Internet consacré aux candidatures. Il est demandé aux parties souhaitant proposer des candidats d'utiliser le courrier électronique plutôt que le courrier postal pour leurs communications avec le Secrétariat.

Il est à noter que lors de l'examen des candidatures, les membres du Comité directeur du HLPE agiront à titre personnel, et non pas en tant que représentants de leur gouvernement, institution ou organisation.

Pendant la durée de leur mandat, les membres du Comité directeur seront tenus de consacrer une part importante de leur temps au HLPE. Le temps de travail effectif dépendra des possibilités des experts et des circonstances, ainsi que du programme de travail du HLPE, tel que défini par le CSA. Il devra être au minimum de 20 jours par an, voyages compris. Ce chiffre sera doublé, au moins, pour le Président et le Vice-Président du Comité directeur. Les dépenses liées aux déplacements nécessaires pour assister aux réunions du Comité directeur seront prises en charge par le Secrétariat du CSA/HLPE. Les membres du Comité directeur ne recevront aucune autre compensation financière pour leur travail.

La sélection des membres du Comité directeur du HLPE sera réalisée, conformément aux dispositions du Règlement intérieur du HLPE, par un comité de sélection technique ad hoc, et présentée au Bureau du CSA pour décision finale. Ce processus garantira que les membres du Comité directeur représentent un éventail de disciplines techniques, des compétences et une diversité régionales, tout en assurant à la fois continuité et changement dans la composition du Comité directeur. Les candidats qui ne seront pas retenus pour le Comité directeur seront intégrés à la liste des experts du HLPE. ٢٠١٦ .